

FLASH USD-FO – SPÉCIAL CORONAVIRUS AUDIO-RÉUNION DU 23 AVRIL 2020

Une 19^e audio-réunion sur l'épidémie de coronavirus (Covid-19) s'est tenue ce jour entre la directrice générale, certains de ses collaborateurs et les représentants des personnels.

Vous trouverez ci-après le résumé de nos principaux échanges.

Ordre du jour :

- PRA, stratégie de sortie du confinement.

1/ PRA, stratégie de sortie du confinement

- Confirmation de la tenue *prochain d'un GT*, en lien avec les arbitrages du SG de Bercy.

- Remontée des *diverses propositions des organisations syndicales* qui souhaitent connaître les premières orientations de l'administration.

- Nécessité de *travailler selon une méthode pré-définie* ce qui suppose effectivement de connaître les orientations ministérielles et directionnelles.

- *Quel lien entre la reprise de l'activité économique et le PRA ?* Quid de la reprise à 100 % dans les activités qui n'ont pas réellement décliné alors même que le retour à taux et temps pleins du présentiel est exclu (cf. orientations gouvernementales sur le maintien après le 11 mai du télétravail ou travail distant dans toute la mesure du possible) ?

- Problématique de l'amplitude d'ouverture des bureaux, du nombre d'agents par pièces, de l'utilisation ordonnée des couloirs, ascenseurs, de la dotation individuelle et collective de produits sanitaires, du nettoyage des locaux à titre collectif et individuel, de l'accès à la restauration collective et individuelle, etc.

- *Principaux thèmes identifiés à ce jour par une grande majorité d'OS* : RH, matériel et informatique, locaux, contrôles, transports domicile-travail. Thématiques confirmées par la DG, même si celle-ci préfère parler de « métiers » plutôt que de « contrôles » (inclus dans cet item). Certains d'entre eux sont évidemment liés aux orientations ministérielles (locaux, transports, etc.).

- *Ajouter la question des contraintes extérieures* : les flux (maintien, baisse, voire disparition selon les types d'activité), lesquels ne reprendront pas nécessairement de la même façon. La question du phasage national et régional est évidemment essentielle et nécessitera des adaptations « au fil de l'eau ».

- *Transports* : transports douane stricto sensu mais aussi transports publics. Problématique propre à l'Île-de-France (même si d'autres régions sont aussi concernées). Au-delà, la question du 11 mai doit être abordée comme le début d'une nouvelle période mais certainement pas comme le retour à la normale. Le PRA national et les PRA locaux devront en tenir compte.

FORCE OUVRIÈRE

↳ **Phasage nécessairement progressif** : avancer par thèmes prioritaires (ex. : l'accessibilité et la sécurisation sanitaire des locaux. Approche totalement validée par l'administration pour laquelle la sécurité des personnels est prioritaire. S'appuyer sur le réseau de la médecine de prévention. Nécessité pour Bercy de fixer des priorités communes dont celle de la sécurité.

↳ La méthode de l'administration recoupe celle esquissée par les organisations syndicales, en lien avec les directions interrégionales.

- **Méthode et calendrier** : 11 mai, date-clé (mais pas de bascule, cf. supra). Avancer nationalement et localement. Document en cours, soumis au SG de Bercy, destiné à être communiqué au OS avant le GT dédié (affiner encore le calendrier).

- **Nécessité de donner des orientations claires aux agents** quant aux conditions de reprise du travail (en présentiel ou pas). L'administration doit éclairer les personnels.

↳ **DG** : précise que la problématique des masques, par exemple, relève de la compétence de Bercy (marchés publics). En revanche, l'administration a lancé des commandes de PC, mais celles-ci restent très dépendantes des moyens de transport internationaux. De même, achats en cours de protections en plexiglas pour les points d'accueil du public. Distinguer ce qui doit être centralisé à la DG et ce qui peut être déconcentré (optimiser les réseaux locaux d'approvisionnement pour accélérer les livraisons en régions). Des démarches ont déjà été engagées en ce sens (notamment sur les protections en plexiglas).

- **Nombreuses questions pratiques sur les conditions de reprise de la scolarité des enfants** et leur impact sur la disponibilité progressive des agents, leur statut (travail présentiel ou pas, ASA) auxquelles s'ajoute la question de la gestion des congés estivaux pour lesquels les personnels ont également besoin de lisibilité.

↳ Questions pour lesquelles les personnels ont besoin d'informations rapidement.

- **Quid, à la lecture de l'ordonnance, des personnels à santé fragile** : quel régime (ASA/CM?) ?

- **Quid des possibles refus de contrôles physiques des usagers**, compte tenu de l'anxiété générée par le virus et sa diffusion ? Intérêt possible de communiquer sur les tests pratiqués sur les douaniers concernés.

DG : a bien intégré la problématique (peu de cas cependant relevés à ce jour) qui s'inscrira cependant dans la politique sanitaire nationale.

- **Quelle politique de la douane ?** Ne peut-elle prendre cette initiative, à l'instar de certains employeurs privés ?

DG : question horizontale. Outre la problématique de disponibilité des tests, il y a aussi celle de leur efficacité (plusieurs exemples montrent que les différents types de tests, y compris sérologiques, ne peuvent donner une certitude absolue, compte tenu de la durée d'incubation du virus et de la connaissance relative que l'on a de ce virus).

FORCE OUVRIÈRE

DG : stocks de masse permettant à l'administration de « tenir » plusieurs semaines. La doctrine d'emploi des masques concerne les SU et les OP/CO, les besoins dépendent à la fois de cette doctrine (pour le moment, pas de masques pour tous pendant toute la durée du service) et du type de masques (jetables, réutilisables), lequel dépendra aussi des orientations ministérielles voire nationales.

↳ Document à venir en vue du GT dédié (cf. supra). Ce GT aura lieu mardi prochain (28 avril) à 14 h 00.

2/ Divers

- **Annonce ministérielle en faveur des transporteurs (17 04 20)** : facilitations de trésorerie en lien avec le remboursement de la TICPE. Le délai actuel de 6 mois étant jugé trop long en cette période, le principe de la trimestrialisation a été acté (transports de marchandises, nationaux ou européens).

↳ 60 000 demandes annuelles pour les nationaux et 11 000 pour les européens, soit un doublement des dossiers à traiter du fait de la trimestrialisation (donc 120 000 et 22 000 dossiers annuels), tant pour les services de Metz (formalités dématérialisées) que pour ceux de Lesquin (formalités papier). Agents informés (au moins à Metz). Certains transporteurs ont déjà anticipé cette évolution, en ayant déjà envoyé leurs demandes de remboursement. Nécessité d'adapter le service. Étude en cours, en lien avec les représentants locaux des personnels.

↳ **Deux sujets** : la trimestrialisation (1) et le volume d'activité des services, en particulier celle du SND2R de Metz (2) (en lien avec la création de ce nouveau service centralisateur). Un CTSD local dédié (Grand-Est) devra se tenir prochainement pour tenir compte de cette évolution. Le sujet sera également de nouveau abordé prochainement dans un échange avec les représentants nationaux. Cette évolution a évidemment un impact sur le futur PRA.

↳ Fort impact sur la charge de travail des services. Quid de l'impact sur le calendrier des transferts programmés entre Lesquin (usagers européens non français) et Metz (usagers français) ? Confirmation de cette approche de la DG.

- **DG** : le ministre a également annoncé un report de 3 mois (au 1^{er} décembre 2020) du paiement de la TSVR. Impact sur la charge de travail de la RI (dont certains agents avaient prévu de postuler au SND2R...). Dossier à aborder plus précisément lors d'une prochaine audio-réunion. Impact également prévisible sur le calendrier de transfert du service des RTC de la DG au SND2R.

- **Déplacement des équipes de Dugny vers Compiègne** : nécessité de clarifier la situation des agents : pas de réponse en séance.

FORCE OUVRIÈRE

- PCA :

- CLI de Nantes : problématique des nuits et week-end assurés par un agent seul (à la différence de la situation connue dans d'autres PLI). DG : pas d'instruction en ce sens de l'administration centrale (2 a priori requis). La DG regarde le point.

- Quid des CCPD ? : il y a bien une obligation de présentiel (confirmée par l'Intérieur). Repris dans le PCA. Situation cependant particulière à la frontière espagnole (4 CCPD) pour laquelle il a pu y avoir des accords locaux entre les deux pays pour « désarmer » l'un d'eux. Dossier à expertiser par la DG.

- *Agents demandant à retravailler suite à la parution de l'ordonnance sur les CA/RTT et qui se voient opposer un refus* : la DG plaide pour la cohérence des positions. On ne peut à la fois défendre la sécurité sanitaire des agents et, en même temps, vouloir reprendre quels que soient les risques. Cependant, les OS rappellent la responsabilité du ministère dans cette situation.

La DG rappelle également qu'on est toujours dans le PCA qui identifie des missions prioritaires et fixe des conditions à vérifier (mesures de protection indispensables) pour justifier la présence des agents.

- *Accidents de travail et avance des frais par l'agent dans l'attente de l'imputabilité de l'accident* : nouveau texte sur le sujet qui confirme cette approche mais qui n'a pas été présenté aux instances compétentes (au moins pour information en CT).

DG : travail antérieur à la crise sanitaire (déclinaison d'un décret de 2019). Instructions aux services RH locaux. Sa diffusion dans le contexte est un « concours de circonstance ». La DG confirme que ce texte est plus protecteur mais va préciser les choses afin qu'il soit compris de tous (obligation, quoi qu'il en soit, d'appliquer ce décret). La FP des services RHL initialement prévue a dû être reportée, compte tenu des circonstances.

- *Tenue du prochain CTR (format CHSCT) du 30 avril* : problématique des contraintes imposées par l'administration à l'expression des organisations syndicales et problématique de la restitution des débats (qui ne feront pas l'objet d'un PV classique).



FORCE OUVRIÈRE

PROCHAIN RENDEZ-VOUS : 28 avril 2020 à 14 h 00.

#RestezChezVous

(si vous n'êtes pas tenus de sortir pour des raisons professionnelles ou personnelles dûment justifiées).

La crise sanitaire est aussi l'affaire de tous.
